

Enseignements de la dernière réunion publique

## Réunion de clôture

**16 juillet 2013, Saint-Nazaire**

### Préambule

*Cette note retrace succinctement les enseignements que la CPDP tire de la réunion. Elle n'a pas pour objet de rapporter l'ensemble des interventions de manière exhaustive, ce qui sera le rôle du verbatim (compte-rendu intégral) publié une dizaine de jours plus tard.*

*Ce document s'attache à rendre compte des arguments échangés, sans citer nommément les participants. Il ne représente nullement un quelconque avis de la CPDP, qui est neutre. La note vise à mettre en évidence les points de convergence et de divergence, les thèmes ayant suscité de fortes attentes ou d'importantes discussions. Elle a donc une valeur qualitative et ne vise en aucun cas à dénombrer « les pour et les contre », ce qui n'est pas l'objet du débat.*

*Les éléments présentés ici ont été utilisés dans la rédaction du compte-rendu du débat.*

### Résumé

La dernière réunion publique s'est déroulée à Saint-Nazaire le 16 juillet 2013. Elle a rassemblé environ 190 participants et a donné lieu à 36 prises de parole.

La réunion a débuté par une présentation des principaux apports du débat, par la CPDP. Le maître d'ouvrage, l'État puis Réseau de transport d'électricité se sont ensuite exprimés, leurs interventions étant entrecoupées d'échanges avec le public.

## **Un rappel des positions exprimées au cours du débat**

La CPDP a présenté les apports du débat public (voir le diaporama sur la page [Les rencontres du débat](#)>[Les archives du débat public](#) du site internet du débat). Elle s'est basée pour cela sur les propos recueillis par les divers moyens de participation mis en place (réunions publiques, débat mobile, site internet, système questions-réponses, cahiers d'acteurs et contributions écrites). Cette présentation n'a pas suscité de commentaire particulier.

Cette réunion a permis à plusieurs participants de réaffirmer des positions tenues au cours du débat :

- Les acteurs économiques et plusieurs élus soutiennent le projet pour deux raisons principales : d'une part, sa contribution au développement des énergies renouvelables et à la lutte contre le réchauffement climatique, d'autre part sa participation à la création d'une nouvelle filière industrielle. Les enjeux touristiques sont également rappelés.
- D'autres participants s'opposent au projet, qu'ils jugent trop près des côtes, avec un impact paysager inacceptable. Certains estiment que les photomontages du maître d'ouvrage, insatisfaisants au début du débat, ont gagné en qualité et prouvent la forte visibilité des éoliennes.
- D'autres encore insistent sur la richesse environnementale du Banc de Guérande, qui pourrait être fortement dégradée par le projet. Certains s'opposent au projet pour cette raison, d'autres le soutiennent mais appellent à un traitement exemplaire de ces impacts environnementaux (éviter, limiter ou, au pire, compenser).
- Certains remettent en cause la pertinence de l'éolien maritime comme contribution à la lutte contre l'effet de serre. Ils jugent cette source d'énergie trop coûteuse par rapport à sa production, notamment en raison de son intermittence. Un recours associatif contre l'éolien maritime est d'ailleurs en cours d'examen par l'Union européenne.

## **Fondations : la solution gravitaire évoquée par le maître d'ouvrage**

A propos des fondations des éoliennes, le débat public a concerné avant tout le système « monopieu », privilégié par le maître d'ouvrage, et les « jackets », que certains participants jugent préférables car moins nuisibles à l'environnement selon eux.

A la réunion de clôture, le maître d'ouvrage a indiqué que sa réflexion se portait désormais sur un choix entre monopieux et fondations gravitaires. Pour lui, les jackets sont en effet exclues car la nature du sol entraînerait pour ce type de fondations un chantier exagérément long (4 à 5 ans). Seule la sous-station électrique pourrait être implantée sur jackets.

Les représentants des pêcheurs s'étonnent de cette mention tardive des fondations gravitaires, et déclarent s'opposer à une telle technique, qui impose des fondations plus volumineuses qu'un monopieu. Des associations soulignent également que le gravitaire n'est pas sans impact, puisque la pose de ces fondations nécessiterait de gratter la roche pour l'aplanir.

### **Aspects fiscaux : attentes relatives à la taxe sur l'éolien en mer**

Des participants rappellent leurs attentes concernant la taxe sur l'éolien en mer, dont ils jugent les modalités de répartition injustes (prise en compte excessive de Saint-Nazaire au détriment de communes moins peuplées mais plus touchées, exclusion des résidents secondaires dans le calcul de la base fiscale).

Le maître d'ouvrage s'engage à saisir les services fiscaux de ces demandes et à participer à une réflexion sur de nouvelles modalités. Les représentants de l'Etat rappellent que tout changement réclamerait une modification du décret définissant la répartition de cette taxe.

Des participants souhaitent par ailleurs que le produit de cette taxe soit utilisé de manière responsable par les communes, c'est-à-dire en finançant des actions de développement durable plutôt que des équipements dispendieux. L'Etat rappelle que de tels choix relèvent de la libre administration des collectivités, et qu'il ne pouvait en aucun cas les contraindre.

### **Pour l'État, déplacer la zone du projet remettrait en cause l'ensemble de l'appel d'offres.**

Intervenant à la réunion, les représentants de l'État ont été invités à répondre à une question récurrente dans le débat public : est-il possible de déplacer le projet hors de la zone initialement définie dans l'appel d'offres de l'État ?

Pour eux, un tel déplacement n'est pas possible. Il exposerait en effet l'appel d'offres aux recours des candidats éconduits, puisqu'une telle modification apporterait un changement substantiel par rapport aux conditions dans lesquelles les offres ont été rédigées. Dès lors, c'est l'ensemble de l'appel d'offres qui serait remis en cause : non seulement le projet en mer de Saint-Nazaire, mais aussi ceux de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Brieuc.

### **Sécurité : priorité au maintien des usages, pour l'État**

L'État est également intervenu sur le thème de la sécurité maritime. Il a rappelé que le maintien des usages actuels et la cohabitation de ces usages étaient des principes de base. La procédure d'autorisation ou de restriction des usages a été rappelée (consultation de la grande commission nautique puis arrêté du préfet maritime).

Interrogé sur le balisage lumineux des éoliennes, le préfet maritime a souligné que la question dépendait également de la direction générale de l'aviation civile, en fonction de réglementations internationales. Le maître d'ouvrage déclare mener une réflexion avec la DGAC pour limiter le nombre de balises lumineuses sur les parcs, afin de diminuer la gêne visuelle pour les riverains sans nuire à la sécurité aérienne.

### **Réseau de transport d'électricité revient sur le raccordement du projet**

Chargé de raccorder le projet au réseau électrique national, RTE a présenté l'état d'avancement de ce projet. Une première phase d'études dans la zone pressentie (en mer, au point d'atterrissage et sur terre) s'achève en septembre. Par la suite, RTE s'engage à mener une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, afin de définir les solutions les moins nuisibles pour les habitants.

Des participants ont demandé que cette concertation soit la plus large possible, et associe notamment les associations de défense de l'environnement.

### **L'après-débat : propositions du maître d'ouvrage et demandes de participants**

Le maître d'ouvrage a présenté les modalités de concertation qu'il envisage de mettre en place si le projet se poursuit. Cette concertation d'après-débat reposerait sur l'instance de concertation permanente déjà mise en place par le préfet, et mise en sommeil pendant le débat public.

Il souligne cependant que des participants ont, au cours du débat, demandé des changements dans la composition et le fonctionnement de cette instance. Certains participants ont d'ailleurs rappelé leurs souhaits lors de la réunion. Certains demandent de voir sa composition élargie à de nouvelles associations. D'autres réclament des horaires plus adaptés (en soirée).

Pour le maître d'ouvrage, cette instance serait composée de plusieurs groupes de travail thématiques, où seraient présentées et discutées les études conduites par le porteur de projet dans divers domaines (fondations, impacts environnementaux, aspects socio-économiques, sécurité maritime, archéologie...). A ce sujet, des participants (associations environnementales notamment) demandent que le maître d'ouvrage prenne tout le temps nécessaire à des études approfondies. Pour eux, au stade actuel du projet, les études environnementales sont très nettement insuffisantes.

Le maître d'ouvrage rappelle que le calendrier du projet prévoit un dépôt des demandes d'autorisation nécessaires au projet en avril 2014. D'ici là, il s'engage à prendre en compte les apports des différents acteurs de la concertation, à élaborer avec eux les mesures de suivi des impacts, et à adapter le projet si nécessaire, notamment en déplaçant des

éoliennes si les enjeux environnementaux l'exigent. Concernant le paysage, il s'engage à réaliser des photomontages supplémentaires.

Le porteur de projet prévoit également d'impliquer le grand public au travers de réunions publiques, d'événements, d'expositions, d'une maison du projet, ou encore par le biais d'outils numériques (site internet, lettre électronique).

Une concertation spécifique serait également mise en œuvre deux ans avant le démantèlement du parc.